



## **RÉSOLUTIONS POUR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE 2024/2025**

### **1<sup>ère</sup> résolution :**

**L'Assemblée Générale Ordinaire donne tout pouvoir au Président, au Vice-Président, au Trésorier pour représenter le Comité Départemental de Loire Atlantique lors des élections de la Fédération Française de Gymnastique.**

### **2<sup>ème</sup> résolution :**

**L'assemblée Générale Ordinaire donne tout pouvoir au président ou son représentant pour désigner toute personne habilité à le représenter dans les instances juridiques, pénales et autres.**

### **3<sup>ème</sup> résolution :**

**En application des dispositions réglementaires et après avoir pris l'avis du Comité Directeur, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de maintenir la cotisation du Comité Départemental pour la saison 2024 / 2025, pour un montant de 100 €.**

#### **4<sup>ème</sup> résolution :**

**En application des dispositions réglementaires et après avoir pris l'avis du Comité Directeur, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de maintenir les tarifs des droits d'engagements comme le mandat précédent, à savoir**

Catégories	Individuel(le)	Equipes/Ensembles
Coupe formation GR	12,00	
Performance GAM/GAF	17,00	
Performance GAM/GAF/TEAM		26,00
Trophée Fédéral / Fédérale GAM/GAF/TEAM		26,00
Nationale / Trophée Fédérale GR	17,00	
Fédéral GAM/GAF	17,00	
Perf /Fédérale /Région GR		26,00
Rencontre Petite Enfance	2,00	
Rencontre et ou Compétition de Proximité	1,50	

**Et précise que le comité départemental ne valide pas de ristourne sur les engagements.**